



Arrêté du Maire

Ville de Concarneau - Département du Finistère
Arrondissement de Quimper

« Travaux d'assainissement et d'eau potable
Place Générale de Gaulle et rue Dumont d'Urville »

Service Voirie

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX

Arrêté temporaire n°2018-606 :

Le Maire de la Ville de Concarneau,

VU, le Code de la Route et notamment les articles R.411-25, R.411-8 et R.411-5,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 et suivants,

VU, le Code de la Voirie Routière

VU, la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I en huit parties, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant que dans le cadre des travaux d'assainissement et d'eau potable, par l'entreprise ETPA, pour le compte du service Eau Assainissement de CCA ; il convient de réglementer la circulation et le stationnement, dans l'intérêt de la sécurité routière,

ARRETE

Article 1 : Pour permettre les travaux de l'entreprise ETPA, la circulation de véhicule de toute nature est interdite, suivant les périodes énoncées ci-dessous (*voir plan annexé à l'arrêté*) :

- Place Générale De Gaulle : du 1^{er} au 19 Octobre 2018
- Place Générale De Gaulle et rue Dumont-D'Urville : du 22 Octobre au 16 Novembre 2018

Seul l'accès au chantier sera autorisé, et dans la mesure du possible l'accès (*piéton*) des riverains sera préservé.

Pour permettre la réalisation des travaux, l'entreprise ETPA est autorisée à faire l'installation d'un cantonnement de chantier : **Parking Place G. De Gaulle (au Nord de la Place - sur les places de stationnement VL) : du 1er Octobre au 23 Novembre 2018.**

Article 2 : Pour permettre les travaux de l'entreprise ETPA, le stationnement de tout véhicule est interdit au droit de la zone de chantier, suivant les dates ci-dessous :

- Place Générale De Gaulle : du 1^{er} au 19 Octobre 2018
- Place Générale De Gaulle et rue Dumont D'Urville : du 22 Octobre au 16 Novembre 2018

Article 4 : La signalisation sera assurée par l'entreprise ETPA et les déviations seront assurées par les services municipaux, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché selon la réglementation en vigueur.

Article 6 : M. Le Directeur Général des Services de la Mairie, M. Le Commandant du Commissariat de Concarneau, Chef de la Circonscription, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à : Monsieur le Directeur des Services Techniques et ETPA.

A CONCARNEAU, le 25 Septembre 2018
LE MAIRE
André FIDELIN



Pour extrait certifié conforme,
LE MAIRE,
André FIDELIN

27 SEP. 2018

Publication par voie d'affichage :

du au

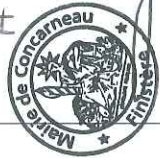
VILLE DE CONCARNEAU
 PLACE DE GAULLE / RUE DUMONT D'URVILLE
 RENOUVELLEMENT DES RESEAUX
 D'EAUX USEES ET D'EAU POTABLE

PROJET N° 12/2008

PLAN PROJET

Plan annexé à l'arrêté temporaire n° 2018-606
 Le 25 septembre 2018
 Monsieur Le Maire

A. Fidalin



27 SEP. 2018

Cantonement
de chantier



Travaux
du 1er au 19/10/2018

Place du Général De Gaulle

Travaux
du 22/10 au 16/11/2018

Prévision 2019

Travaux sans tranchée
Date suivant départ grue

